

INTERETS PROFESSIONNELS.

Le Bureau des Gouverneurs a résolu de porter devant la Cour d'appel cinq causes semblables à celle perdue devant la Cour de Révision de Québec.

* * *

L'élection des membres du Bureau des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec aura lieu mercredi le 4 septembre 1901. Le ou avant le 3 du mois d'août, chaque voteur recevra par lettre enregistrée un bulletin de votation qui devra être retourné le ou avant le 4 septembre à l'officier rapporteur de sa division électorale.

Durant un mois, chaque médecin ayant payé sa contribution annuelle de \$2.00, sera appelé à enregistrer son vote pour élire un membre du collège *résidant* dans sa division.

Trente-cinq gouverneurs devront être choisis dans 27 divisions électorales. Si l'on compare le nombre de voteurs appelés à se choisir un gouverneur on est surpris de constater que la ville de Québec, comptant à peine 100 médecins, doit élire SIX GOUVERNEURS, et la ville de Montréal, qui contient plus de 500 médecins n'élira aussi que SIX GOUVERNEURS. Nous étudierons plus tard le bizarre caprice de ces divisions, aujourd'hui nous voulons attirer votre attention sur des considérations générales.

N'est-il pas étonnant de voir qu'une société composée de deux mille membres soit régie par un bureau de direction de 42 gouverneurs, (35 élus, et 8 délégués par les Universités). La province de Québec n'a que 73 députés, élus tous les cinq ans, pour présider à l'administration d'immenses territoires qui nourrit près de 2 millions d'habitants. Ce gouvernement n'a qu'une session par année, et c'est suffisant pour diriger la marche du peuple dans la voie du progrès. Notre Bureau des Gouverneurs est élu tous les trois ans; il se réunit deux fois l'an et cela ne suffit pas pour résoudre toutes les difficultés qui se présentent.

Décidément, il doit y avoir dans son organisation un principe radicalement mauvais. Ne serait-il pas possible d'opérer quelques-unes de ces *anomalies* ?